

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 27 MAI 2024 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI.

Absents excusés : M. FOURES - Mme BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **DEMANDE DE SUBVENTION SYADEN : CHAUDIERE CAMPING.**

M. le Maire informe ses collègues que le dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Départemental, pour le remplacement du système de production d'eau chaude du camping, n'a pas été retenu.

Après contact avec le Syaden, il s'avère qu'une aide financière d'un montant identique de 6 000 € pourrait être versée à la commune.

M. le Maire propose à ses collègues de déposer une demande de subvention auprès de cette structure.
Accord unanime du Conseil Municipal.

- **TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : EMPRUNT DE 150 000 €.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que lors de l'établissement du budget 2024, il a été prévu, pour équilibrer le financement des travaux de la salle polyvalente, un emprunt de 150 000 €.

Il indique qu'une consultation auprès d'organismes financiers a été lancée auprès de la Caisse d'Epargne et de l'Agence France Locale.

Il indique que l'Agence France Locale est une structure mise en place par les élus et que pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient d'en devenir actionnaire.

Sur un prêt de 18 ans, le taux s'élève à 4.27 % pour la Caisse d'Epargne, à 3.67 % pour l'Agence France Locale avec des frais d'adhésion qui s'élèvent à 9 200 € mais qui peuvent être mandatés sur plusieurs années.

M. le Maire propose à ses collègues, au regard des propositions de l'Agence France Locale, de solliciter l'emprunt auprès de cette structure.

Il propose également que les frais d'inscription soient répartis sur 10 ans et demande au conseil de délibérer sur trois décisions :

- L'engagement de la commune auprès de l'Agence France Locale,
- L'accord d'un emprunt sur 18 ans,
- La prise d'une Décision Modificative de 1 000 €, compte tenu que l'engagement est une dépense d'investissement.

Accord unanime pour les trois propositions.

- **RENTREE SCOLAIRE 2024.**

M. le Maire informe ses collègues qu'il a été sollicité par les parents d'élèves pour une rentrée des enfants avant 3 ans.

Il indique qu'une dérogation ne pourra être possible qu'après accord du Conseil Municipal.

Au regard de la situation et de l'âge des enfants, il propose qu'une dérogation soit acceptée pour la prochaine rentrée scolaire 2024/2025 mais rappelle que le principe arrêté par le conseil sur l'âge de 3 ans n'est pas remis en cause.

Pour la rentrée de septembre 2024, trois enfants sont concernés.

Ils auront 3 ans en début d'année 2025 (avant le 28/02/2025) et l'effectif de l'école maternelle en petite section, à ce jour, permet d'accepter 3 enfants de plus et d'autres demandes ne pourraient être honorées.

Il indique à ses collègues que chaque demande qui interviendrait ultérieurement sera soumise à l'accord du Conseil Municipal.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte l'inscription à l'école de ces trois enfants (1 voix contre).

- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : EPICERIE SPAR.

M. le Maire rappelle à ses collègues que lors du dernier Conseil Municipal, un accord de principe a été donné à la demande des propriétaires de l'épicerie SPAR pour une occupation du domaine public.

Messieurs BENOIT et FOURES étaient chargés de constater que l'aménagement proposé respecterait les règles de sécurité et de mobilité.

M. BENOIT rend compte de la réunion avec les intéressés. L'aménagement proposé, d'une superficie d'environ 6 m² couvert et non fermé, répond aux exigences.

M. le Maire indique à ses collègues que cette occupation du domaine public doit faire l'objet d'une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La redevance annuelle proposée est de 30 € le m² par an indexée sur le prix de la consommation.

Le Conseil Municipal accorde à la majorité (1 abstention) l'occupation du domaine public par l'épicerie SPAR, approuve la redevance annuelle de 30 € le m² et mandate le Maire à signer la convention.

- O.L.D. : OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT.

M. COULONVAL chargé de ce dossier présente le dispositif des obligations de débroussaillage mis en place par l'Etat et qui impose aux particuliers le débroussaillage de leurs parcelles.

Un pré zonage a été établi par la DDTM en liaison avec l'O.N.F. et une réunion de présentation et de sensibilisation sera organisée en septembre à Bagnoles, compte tenu que cette démarche regroupe les communes de Bagnoles, Villarzel et Villegly.

Au vue de la complexité de ce dossier, M. le Maire demande au conseil de s'accorder une réflexion avant d'engager d'une manière définitive ce processus.

- PERMIS DE LOUER : PRESENTATION DE LA DEMARCHE.

M. COULONVAL chargé également de la gestion de ce dossier rappelle que le permis de louer est destiné à lutter contre l'habitat dégradé ou insalubre mis en location.

Ce dossier est porté par Carcassonne Agglo avec l'adhésion des communes intéressées.

Pour avancer dans la démarche, la commune doit se prononcer sur sa volonté d'adhérer et de déterminer le périmètre communal concerné.

Après débat, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour adhérer à la démarche portée par l'Agglo et entérine le périmètre proposé, à savoir, toute la partie ancienne de la commune.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

M. BENOIT informe ses collègues du planning des agents communaux qui porte sur une campagne de débroussaillage et de fauchage au regard de deux manifestations prévues en juin. Il s'agit de la candidature de la commune au concours « Aude Village Fleuri » et « Cap Nore ».

M. AZEMA informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des festivités d'été ainsi que celle prévue dans l'église et la manifestation de fin d'année avec un spectacle sons et lumières pour lequel un devis a été demandé.

Après le succès de la fresque réalisée à l'ancienne gare, il a été mandaté pour proposer à l'artiste, de reprendre la fresque de La Placette et ce dans le respect de l'existant. Il tiendra informé le conseil, de l'avancement de ce dossier.

M. GREFFIER fait état de la maintenance de la vidéo protection et indique qu'une réunion concernant la restauration collective aura lieu le 20 juin, en vue de caler le partenariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 30.

Le Maire,

Alain MARTY

